

SYLLABUS DE COURS

| | |
|---|---|
| Année d'étude - parcours | M2 Droit de l'emploi et des relations sociales |
| Intitulé du cours | Droit social européen et droit international du travail |
| Semestre | 1 |
| Objectifs et compétences développées | <p>Connaître les notions principales du droit social international : comprendre et savoir appliquer les règles liées à la mobilité internationale du salarié.</p> <p>Maîtriser les règles de conflits de lois issues de la convention de Rome et du règlement Rome . Posséder les règles de conflit de juridictions du règlement Bruxelles I bis notamment.</p> |
| Contenu et moyens pédagogiques | <p>Cours de rappel sur les règles issues des différents textes européens et internationaux. Décryptage de la jurisprudence notamment européenne sur les questions de mobilité du travailleur.</p> <p>Mise en situation :</p> <p>Évaluer un contexte de mobilité (situation du salarié sur le plan personnel, familial, évaluer les besoins de la famille)</p> <p>S'emparer de cette situation et la traduire juridiquement dans la rédaction d'un contrat de travail international.</p> |
| Prérequis | Cours DSIE M1 |
| Modalités d'évaluation | Questionnaire de cours 2 heures |
| Références bibliographiques | <p>Rodière P., 3^e éd. Droit social de l'Union européenne ;, LGDJ</p> <p>S. Hennion et alii. , Droit social européen et international, PUF</p> <p>Thémis, 2021</p> <p>J.-Ph. Tricoit, Droit social international et européen, Gaulino, Mémentos, 2022.</p> |